

# Déléguer pour gagner en efficacité

## Objectifs :

- S'approprier les différents cas de délégation
- Comprendre les conditions d'une délégation réussie
- Identifier ses propres besoins et les craintes à lever de part et d'autre pour déléguer en confiance, efficacement

**Animateur :** Bénédicte BARADEL,  
Consultante – Change'R Conseil

**Horaires**  
9h – 12h30 et  
14h30 – 17h00

**2 sessions de**  
**3h30**

**2 demi-**  
**jours**

## Date et lieu de la session

**Jeudi 27 juin 2024**

Locaux de l'AML – 14 quai du Fort Alleaume,  
45000, ORLEANS

## Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 11 juin**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ICI](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

**Type d'intervention :** Présentiel

**Publics concernés :** Tout public

**Prérequis :** Être un élu en cours de mandat

## Programme :

### Contenu

- Les fondamentaux de la délégation : rappels juridiques
- Les différents cas de délégation : compétences ; mission spécifique ; en son absence ...
- Les ingrédients d'une délégation réussie : objectif ; moyens ; échéances ; points d'étapes ....
- Analyser les situations d'échec pour en tirer les enseignements ;
- Comprendre ses besoins, ses travers, et les besoins de la personne recevant délégation : autorité, légitimité, moyens, soutien, ....
- Savoir en qui placer sa confiance en fonction du contexte et des attendus ;

### Moyens pédagogiques

Apports méthodologiques et exercices pratiques à partir des sujets des participants

### LE + / Point fort

Application à un cas pratique, pour trouver le bon équilibre entre deux principes : la confiance et le contrôle

**Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?**

Maité CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

## La M57, qu'est-ce que ça change ?

### Objectifs :

- Comprendre les enjeux de la réforme
- Appréhender les nouvelles dispositions
- Être capable de mettre en place la réforme

**Animateur** : Hugues FOURAGE

**Horaires**  
9h-17h

**6h de  
formation**

**1 journée**

### Date et lieu de la session

**Mardi 18 juin 2024**

Locaux de l'AML – 14 quai du Fort Alleaume,  
45000, ORLEANS

### Modalités d'inscription :

❖ **DIF : date limite 3 juin**

Connectez-vous à votre compte personnel de formation - Puis cliquez [ICI](#)

❖ **Budget communal :**

Compléter et envoyer le bulletin d'inscription

**Type d'intervention** : Présentiel

**Publics concernés** : Tout public

**Prérequis** : Être un élu en cours de mandat

### Programme :

#### **Les grandes nouveautés de la M57 sur le plan budgétaire**

- Les principales caractéristiques
- Les nomenclatures par nature et fonctionnelle
- Comptabilité des dépenses engagées
- Les titres et les mandats de l'année
- Les recettes grevées d'affectation spéciale

#### **Les grandes nouveautés de la M57 sur le plan comptable**

- L'actif : les évolutions significatives
- L'obligation de tenue de l'inventaire comptable : rôle de l'ordonnateur et du comptable
- Les amortissements, les provisions, les rattachements
- Les produits et créances
- La dépense : la notion de service fait
- Les états financiers et le compte financier unique

#### **La bascule en M57**

- Les modalités d'adoption du référentiel
- Les communes de moins de 3500 habitants
- Les prérequis et points d'attention
- Les engagements et la comptabilité d'engagement

### **Besoin de plus d'information, de conseil pour votre inscription ?**

Maïté CAUSSE

02 38 54 45 43

[mcausse@aml45.asso.fr](mailto:mcausse@aml45.asso.fr)

Association des maires et présidents d'intercommunalités du Loiret

14 quai du Fort Alleaume - 45000 ORLEANS - Tél : 02 38 54 45 46

SIRET : 77551466400041 / Code NAF : 6910Z

am.loiret@aml45.asso.fr / [www.aml45.asso.fr](http://www.aml45.asso.fr)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 24450390145 auprès du préfet de région CENTRE VAL DE LOIRE